

DEPARTEMENT DU  
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2024**  
**N° 2024.02.07**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt quatre, le quinze février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du jeudi 08 février 2024, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.</b>
Présents	<b>27</b>	
Absents représentés	<b>6</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Hervé GRANDJEAN, Cristina MESLET, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Dominique MOLLE, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

**Absents représentés :**

Guy PICARLE représenté par Jean-Paul CUZIN  
Yaëlle MATHIEU-PÉGART représentée par Jean-François VIGUÈS  
Valérie BERTHÉOL représentée par Patrick NEHEMIE  
Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN  
Hélène VEILHAN représentée par François ULRICH  
Isabelle FOURTIC représentée par Olivier DEVISE

*Hervé GRANDJEAN a été nommé secrétaire de séance.*

## **EXTENSION DU PERIMETRE DE VIDEO PROTECTION ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) ET AU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L.223, L.251 à L.255, R.251 à R.253,

**Vu** les arrêtés préfectoraux n° 2019/01094 et n° 2019/01095 du 11 juin 2019,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2015.06.03 du 14 décembre 2015,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2019.01.03 du 6 février 2019

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2021.11.11 du 16 novembre 2021.

**Considérant** que la Ville de Beaumont souhaite renforcer son dispositif de vidéo protection déjà existant en installant 14 caméras de vidéo protection supplémentaires sur la Maison des Beaumontois, sur le secteur du complexe sportif de la Mourette et sur l'école du Massage

**Considérant**, qu'au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, l'Etat est susceptible d'apporter son soutien au projet d'installation de 14 caméras de vidéo protection à hauteur de 30 %,

**Considérant**, que la Région Auvergne Rhône Alpes est susceptible d'apporter son soutien au projet d'installation de 14 caméras de vidéo protection à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par **28 Voix Pour**, 5 Voix Contre décide :

- **D'APPROUVER** le principe de mise en place de périmètres supplémentaires de vidéo protection sur le domaine public de la commune et sur les bâtiments publics dans les secteurs de la Maison des Beaumontois, du complexe sportif de la Mourette et l'école du Massage.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès des services de la préfecture au titre du Fonds Interministériel Prévention et Délinquance à hauteur de 30 % du montant de l'investissement matériel de vidéo protection
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du conseil Régional Auvergne Rhône Alpes au titre de l'Intervention Régionale pour la Sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins à hauteur de 50 % du montant de l'investissement matériel de vidéo protection.

LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le



ID : 063-216300327-20240215-CC2024\_02\_07-DE